

## Pays-Bas

### Une période de flottement politique et de tensions sociales

Marie WIERINK

Après la démission le 16 octobre 2002 du gouvernement de coalition de centre-droit, alliant les chrétiens-démocrates, les libéraux et les populistes de la liste Pim Fortuyn, les Pays-Bas sont entrés dans une longue période d'incertitude sur le plan politique et social, alors même que le contexte économique et international est lourd de menaces. Après une période de tensions liées à des positions discordantes sur la guerre d'Irak, un accord paraissait possible début avril entre les travaillistes et les chrétiens-démocrates, arrivés en tête des élections du 22 janvier 2003, sur un programme de gouvernement qui relançait une coalition gauche-droite. Le 10 avril, c'en est fini et les projets de coalition volent en éclats sur des différends de politique budgétaire. De nouvelles discussions s'engagent entre les chrétiens-démocrates et les libéraux mais il faut un troisième partenaire pour que le futur gouvernement puisse être assuré d'une majorité parlementaire. Après une courte période de discussions tant avec les petits partis calvinistes qu'avec les réformateurs de gauche de *Democratie 66*, c'est avec ces derniers que le CDA et le VVD se mettent d'accord fin avril pour former le nouveau gouvernement attendu pour début juin.

Dans tous les cas de figure, les intentions annoncées d'économies budgétaires draconiennes ne sont pas à même de faciliter le soutien du partenaire syndical, augurant mal d'une poursuite de grands accords au sommet, tels qu'ils avaient pu être conclus sous les gouvernements Kok. La dégradation de l'activité économique et le flou prolongé sur les contours du futur gouvernement ont pesé sur les négociations collectives et sur l'évolution de dossiers sociaux importants comme l'inaptitude ou les aides à l'emploi. En effet, d'un côté, la détérioration des chiffres de l'emploi pousse au freinage des revendications salariales. Mais en sens contraire, la vacance gouvernementale prolongée porte gravement atteinte au jeu traditionnel de recherche de compromis de nature macro-économique entre pouvoirs publics et partenaires sociaux, caractéristique du « modèle polder ». La conjoncture dégradée et l'imminence des élections n'a permis, fin 2002, qu'un engagement limité des acteurs sociaux à travers un accord sur un an, prévoyant 2,5 % d'augmentations de salaires pour 2003, des allègements de charges substantiels pour les entreprises et la reconduction de certains programmes d'aides à l'emploi.

## PAYS-BAS

Les premiers accords collectifs arrivant à renégociation témoignent de la prise en compte de cette borne, marquant un refroidissement certain des augmentations salariales.

---

### Un contexte économique dégradé

Les prévisions économiques faites par le Centraal Plan Bureau s'assombrissent. Fin septembre 2002, il prévoyait une croissance de 1,5 % pour 2003 ; il ne prévoit plus qu'une croissance de 0,75 % pour 2003, fin mars de cette année. Les exportations sont fortement touchées par la hausse des coûts salariaux de ces dernières années et le renchérissement de l'euro face au dollar. La perspective d'une prolongation de la guerre de l'Irak donne lieu fin mars à un scénario encore plus pessimiste avec un recul de la croissance de -0,5 %.

Malgré une rétention du personnel par les entreprises dans l'attente de temps meilleurs, observée en 2001 et 2002, le chômage refait son apparition, et pourrait atteindre 5,25 % de la population active, soit 425 000 personnes en 2003, et 6,25 % en 2004.

L'inflation se ralentit sous l'effet du freinage des augmentations salariales et de l'abaissement des coûts d'importation liés au renchérissement de l'euro. Mais les finances publiques marquent une dégradation, allant vers un déficit de 1,6 % du PIB pour 2003, et 2,4 % pour 2004. Ce déficit est lié à l'accroissement des dépenses de protection sociale (dues à l'augmentation du chômage) ainsi qu'à la réduction des rentrées fiscales.

---

### Une longue période d'attente après le 16 octobre 2002

L'équipe gouvernementale disparate constituée après les élections du 15 mai 2003 sous la direction d'un jeune politicien chrétien-démocrate Jan Peter Balkenende, aura tenu six mois, marqués de graves dissensions internes. Elle associait aux partis traditionnels chrétien-démocrate et libéral les nouveaux venus sur la scène politique de la liste Pim Fortuyn, privée de son leader Pim Fortuyn, seul ciment d'unité, assassiné le 6 mai 2002. Les élections ont été fixées au 22 janvier 2003, et dans l'intervalle, le gouvernement sortant n'a plus eu compétence que pour gérer les affaires courantes, devant laisser de côté les dossiers dits controversés. Le séisme politique provoqué tant par l'assassinat de Pim Fortuyn que par le succès de sa liste aux élections de 2002 a fait planer les plus grandes incertitudes sur le résultat des élections de janvier 2003, notamment sur la capacité des partis traditionnels à regagner la confiance de l'électorat.

Or, à la surprise de beaucoup, ces élections, marquées par un taux de participation de 80 % des inscrits, ont vu se reconstituer le paysage politique (presque) habituel. Les chrétiens-démocrates maintiennent leurs positions (44 sièges, + 1 par rapport aux élections de 2002), avec 30 % des sièges, et le parti travailliste (PVDa) marque un très fort redressement (42 sièges), puisqu'il a gagné 19 sièges, doublant presque son score des élections de 2002. Les libéraux se maintiennent (28 sièges, + 4 seulement), ne parvenant manifestement pas à capter une partie significative de l'électorat de la liste Fortuyn. La liste Pim Fortuyn perd les deux tiers de ses sièges, n'obtenant que 8 élus contre 26 en 2002. L'extrême-gauche (la gauche écologique, et le Socialistisch Partij) que certains avaient prédite ga-

gnante et refuge pour des électeurs de la liste Pim Fortuyn, marque un très léger recul (9 sièges, situation inchangée pour le Socialistische Partij, et 8 sièges, -2 pour Groen Links). Les réformateurs de gauche de Democratie 66 continuent de reculer avec 6 sièges (-1) tandis que les petits partis calvinistes reculent de 1 siège (5 sièges). La liste écologique « Pays-Bas vivables », présente dans certaines grandes villes, disparaît de la scène nationale, perdant ses deux sièges.

Ce scrutin a été suivi d'un second test politique, le 11 mars, avec l'élection des Etats provinciaux. Les pourparlers de formation d'une coalition gouvernementale entre chrétiens-démocrates et travaillistes ont manifestement tourné au ralenti jusqu'à cette échéance. Si les provinces n'exercent pas un rôle politiquement fort et si ces élections n'attirent pas des foules de votants (taux de participation 47,6 %), les représentants aux Etats provinciaux désignent au scrutin indirect, les membres du Sénat, la Première chambre. Or la composition du Sénat, chargé avec la Chambre basse de voter les lois, constitue un enjeu politique très important pour le gouvernement. Le scrutin a marqué une nette confirmation des résultats des élections législatives de janvier, avec les mêmes partis en tête, les chrétiens-démocrates qui obtiennent 222 sièges (pour 194 en 1999) sur 764, et travaillistes du PVDA qui en obtiennent 197, gagnant 43 sièges par rapport à 1999. Le recul des libéraux est plus marqué qu'à la Deuxième chambre puisqu'ils n'obtiennent que 138 sièges, contre 182 en 1999. La liste Pim Fortuyn qui n'était pas présente au scrutin de 1999 n'obtient que 17 sièges, soit une représentation encore plus limitée qu'à la Deuxième chambre. Ceci garantit donc aussi aux partis chré-

tiens-démocrate et travailliste une majorité au Sénat, et ces résultats semblent conforter la voie d'une coalition CDA-PVDA.

---

**Après les élections,  
quelle coalition de gouvernement ?**

On est donc entré depuis le 22 janvier et *a fortiori* depuis le 11 mars, dans la période délicate de la formation d'un gouvernement de coalition. L'alliance des deux premiers partis leur permet d'atteindre une majorité sans avoir besoin de quiconque. Les chrétiens-démocrates reviendraient ainsi au pouvoir après huit ans d'opposition, les travaillistes s'y maintiendraient, et les libéraux s'en verraient évincés. Mais pour cela il faut que chrétiens-démocrates et travaillistes parviennent à dépasser leurs divergences et à mettre au point un programme gouvernemental commun. En outre, leur alliance paraît être la configuration politique la plus favorable au soutien par les partenaires sociaux d'une politique de modération salariale.

Les premières semaines de discussion ont débouché sur certains accords (assurance maladie, réforme de l'inaptitude). Mais fin mars, un désaccord subsistait sur l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2007 qui implique un programme draconien d'économies. S'est ajoutée à ce désaccord la question du soutien ou de la condamnation de l'intervention américaine en Irak. Les chrétiens-démocrates, avec des nuances politiquement calculées, ont affirmé qu'ils la soutenaient « politiquement mais pas militairement » tandis que le PVDA restait très divisé, entre son leader, Wouter Bos, critiquant la guerre mais souhaitant la défaite de Saddam Hussein, et le reste du parti campant sur une ligne plus dure de refus de la guerre.

Début avril, les points de vue se sont rapprochés et on observe une relative una-

## PAYS-BAS

nimité entre les deux leaders sur la question de la guerre en Irak (« *an agreement to disagree* », selon Wouter Bos, du PVDA), obtenue par un alignement de Wouter Bos sur la position des chrétiens-démocrates, très critiqué à l'intérieur du parti PVDA. Le dépassement de cette divergence leur permet de relancer les discussions sur le plan budgétaire et d'atteindre quelques jours plus tard un compromis donnant satisfaction aux deux partis : accord du PVDA sur l'objectif d'équilibre budgétaire en 2007, supposant d'après les calculs du CPB 14,5 milliards d'euros d'économies budgétaires, et accord du CDA sur le programme de relance sélective des investissements dans la santé, la sécurité et l'enseignement pour un montant de 6 milliards d'euros, obtenu par un alourdissement de la fiscalité et des charges. De ce fait, l'évolution des salaires dans la fonction publique et des allocations de protection sociale sera bloquée au niveau de l'inflation, décision qui augmente la pression sur les partenaires syndicaux pour les inciter à la modération salariale afin d'associer les salariés du privé à cette discipline budgétaire. Dès sa publication, il était difficile de ne pas s'interroger sur la viabilité politique d'un tel accord, tant il prenait à rebrousse-poil l'arrière ban du PVDA et des organisations syndicales des secteurs privé et public. Le Centraal Plan Bureau, organisme public expert en matière de prévision et intervenant en soutien, voire en arbitre, dans les discussions de politique économique entre les différents partis, a formulé un avis très critique, mettant en avant l'amplification de la récession que ce programme entraînerait inmanquablement.

Différents commentateurs, de tous bords, ont critiqué la lenteur des pourparlers en un temps où il est grave de ne disposer d'aucune équipe dirigeant pleinement le pays. Ils ont aussi souligné la fragilité de la coalition en cours de constitution, en désaccord sur des enjeux fondamentaux des mois prochains, qu'ils soient économiques ou politico-militaires. D'aucuns appellent explicitement à la recherche d'une coalition de substitution, entre les chrétiens-démocrates et d'autres partis, comme les libéraux plus un parti de complément, qu'il soit trouvé à droite ou à gauche, pour atteindre la majorité à la Deuxième chambre. Le 10 avril, un soudain raidissement des discussions entre le CDA et le PVDA a confirmé ces craintes, et le projet de coalition a volé en éclats, devant des exigences supplémentaires d'économies budgétaires des chrétiens-démocrates<sup>1</sup>, sans qu'il ne soit plus fait place aux projets de renforcement des investissements publics dans le domaine social souhaités par le PVDA. Retour donc à la case départ, trois mois après les élections, et six mois après la démission du gouvernement Balkenende.

La reine Béatrix nomme alors deux nouveaux « informateurs », l'un pour les chrétiens-démocrates et l'autre pour les libéraux, à charge pour eux de définir très vite les contours d'une nouvelle coalition et de son programme, écartant alors les travaillistes. La question délicate est celle de savoir qui sera l'éventuel partenaire des ces deux partis qui, à eux seuls, ne réunissent que 72 sièges sur 150 à la Deuxième chambre. Feront-ils appel au parti de Pim Fortuyn, dont l'inexpérience et les divisions ont mené à l'échec le pré-

---

1. Exclusion de certaines dépenses de l'assurance des dépenses de santé exceptionnelles ; découplage des allocations et des salaires ; allocations logement très diminuées. Ce cocktail de nouvelles mesures a été qualifié de « déclaration de guerre » par le PVDA.

cédent gouvernement, et dont les électeurs se sont clairement détournés ? Feront-ils appel aux réformateurs de gauche de *Democratie 66*, pourtant laminés d'élection en élection, et qui pourraient tenter de profiter de la situation pour faire avancer leurs points de vue de rénovation des institutions politiques (élections des maires, élections des députés selon un système de districts notamment) dans le futur gouvernement ? Ou encore à la force d'appoint des petits partis calvinistes, au risque d'accentuer encore l'image conservatrice du gouvernement sur les questions éthiques et de créer des tensions sur les questions des demandeurs d'asile politique et de l'environnement ? Dans tous les cas de figure, on s'achemine vers une nouvelle polarisation de la vie politique néerlandaise, entre un gouvernement qui accentue son virage à droite et une opposition rassemblant autour du *PVDA* les partis de la gauche écologique, du *Socialistische partij* et le parti de *Pim Fortuyn*.

Finalement, au tournant du mois de mai, la piste d'un nouveau retour au pouvoir des populistes n'a pas été envisagée, la candidature des partis calvinistes qui avaient pourtant mis en sourdine certaines de leurs positions sur des questions éthiques, est écartée, du fait d'une opposition ferme des libéraux, et la balle est dans le camp de *D 66*. Pour ce petit parti, l'alternative est de « se marginaliser en restant dans l'opposition, ou se maximiser en participant au gouvernement » selon l'éditorialiste de *NRC*, au risque de se fâcher avec une partie de sa base. Pour celle-ci, l'alliance avec le *CDA* et le *VVD* signifie l'abandon d'un profil de gauche au plan social. Les concessions que le *CDA* et le *VVD* sont prêts à faire sont importantes pour *D 66* qui obtient

des engagements sur le plan des propositions de renouvellement des institutions qu'il formule sans succès depuis de longues années, en voyant fondre d'élections en élections ses électeurs : projet de loi sur l'élection des maires, et sur l'aménagement du système de scrutin des élections législatives avec instauration d'un système mixte entre candidats nationaux et régionaux et maintien de la proportionnelle à proposer au Conseil d'Etat dans les 12 mois ; lancement d'une étude sur la possibilité d'élire le Premier ministre. Cette nouvelle coalition de centre-droit remet les chrétiens-démocrates au centre du jeu politique, après huit ans d'opposition. Les rapports de force internes de ce parti, entre « sociaux » et « libéraux », seront déterminants pour les dossiers sociaux.

---

#### **Accord entre les trois partis sur des mesures sociales délicates**

Dans les premiers pourparlers programmatiques de début mai, les trois partis annoncent un certain nombre de décisions difficiles. L'équilibre budgétaire reste l'objectif pour 2007 ainsi qu'une croissance structurelle de l'économie et de l'emploi. Cela suppose toujours les presque 15 milliards d'économies budgétaires proposées par le *CDA*. Il est prévu des coupes dans les dépenses de sécurité sociale en découplant l'évolution des allocations de l'évolution des salaires (y compris des fonctionnaires) qui suivront seulement l'inflation. Sur le plan des structures de la protection sociale et pour faire des économies de fonctionnement et avancer dans le sens de la simplification administrative, la coalition envisage de supprimer le Conseil du travail et des revenus (*Raad Werk en Inkomen*). Celui-ci avait été créé pour

## PAYS-BAS

permettre la consultation des partenaires sociaux et des communes sur la politique de protection sociale face au chômage, après la re-nationalisation, début 1999, du système de gestion des allocations chômage, auparavant paritaire. C'est le Conseil économique et social (SER) qui reprendrait cette mission, à ceci près qu'il lui faudra assurer en son sein la représentation des communes, jusqu'ici non représentées. Les allocations d'invalidité, de chômage et d'assistance seront revues à la baisse. Les facilités fiscales accompagnant les préretraites et les systèmes de retraite flexible seront diminuées, et on parle même d'un relèvement de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans. Du point de vue des dépenses de santé, il est proposé d'augmenter le ticket modérateur et de limiter les dépenses prises en charge par l'assurance maladie ainsi que par l'assurance des dépenses de santé exceptionnelles (ABWZ). Le système d'épargne salariale, visé par des projets de réforme à l'automne dernier, serait maintenu mais un système d'épargne pour congés individuels (dit règlement pour le cours de la carrière) serait introduit avec des avantages fiscaux. Enfin, il est prévu de régulariser la situation des demandeurs d'asile dont les dossiers ne sont toujours pas réglés après cinq ans de procédure.

Outre les engagements concernant la rénovation des institutions, *Democratie 66* obtient des promesses d'investissements dans les domaines de la santé et de l'enseignement. Il reste à voir comment ceux-ci pourront être financés, les possibilités de redéploiement apparaissant bien limitées dans le contexte des économies budgétaires globales envisagées.

---

**Les syndicats d'abord critiques, maintenant franchement inquiets**

Fin mars 2003, la FNV a exprimé ses préoccupations quant à la lenteur de la formation du gouvernement et de certaines orientations des discussions. A ce moment, la lenteur de la formation du gouvernement prive les partenaires sociaux d'un interlocuteur défini, et nuit à la poursuite de la concertation, alors même que le contexte économique se dégrade. Le syndicat a plaidé pour une politique économique axée sur le soutien de la productivité avec accompagnement social lié à un partage équitable des efforts et des gains. A. Jongerius, responsable de la FNV, a critiqué en des termes forts la politique d'économies budgétaires envisagée : « Des économies sur les retraites sont des mesures à courte vue et causent un énorme souci dans la société. Faire des coupes dans le budget consacré au marché du travail est tout bonnement idiot dans des temps de chômage croissant. Et faire des économies draconiennes dans le secteur public aura des effets boomerang ».

Le 10 avril au soir, à l'annonce de l'échec des discussions entre le CDA et le PVDA, le président de la CNV Doekle Terpstra qualifie de très graves les projets du CDA de découpler les allocations de l'évolution des salaires et appelle à des discussions de « recollage ». Pour la FNV, il faut convoquer de nouvelles élections pour sortir de l'impasse politique. Cette dernière solution, qui aurait le mérite de redonner la parole aux électeurs, ne semble pas très réaliste, vu le temps perdu depuis la démission du gouvernement Balkenende le 16 octobre, et n'a jamais été sérieusement envisagée.

---

**L'accord social du 28 novembre 2002, un engagement à durée limitée**

Pourtant, quelques semaines après la démission du gouvernement Balkenende, les partenaires sociaux avaient fait un geste de bonne volonté. A l'automne 2002, et devant la dégradation des prévisions économiques, les appels à un accord de modération salariale adressés aux partenaires sociaux s'étaient multipliés, venant des chrétiens-démocrates. C'est traditionnellement l'époque des discussions tripartites dites d'automne. Elles ont été marquées de difficultés liées d'une part aux dossiers sociaux restés en suspens depuis les dernières élections, et d'autre part à l'attitude des organisations patronales. Les dossiers restés en suspens sur lesquels le gouvernement Balkenende n'a pas pris de décision ou seulement des mesures conservatoires concernent la réforme de l'inaptitude ainsi que la demande des partenaires sociaux de reprendre l'accord trouvé au Conseil économique et social, le sort fait au dispositif de déduction fiscale de l'épargne salariale, et la pérennisation des dispositifs de subvention aux emplois d'insertion ou additionnels. Les organisations patronales ont compliqué les négociations en adoptant une attitude rigide dans les discussions, et en appelant à limiter les augmentations salariales à l'inflation. Elles ont même pris le risque de braquer leurs interlocuteurs en remettant publiquement en cause leur représentativité et leur légitimité, dans certains cas, à signer des accords de branche.

L'incertitude politique a en outre surdéterminé le résultat de ces discussions, n'encourageant pas les partenaires sociaux à s'engager sans savoir avec quel partenaire gouvernemental elles devraient gérer les mois et les années à venir. On n'avait ainsi aucune chance raisonnable de parvenir à conclure un ac-

cord social pluri-annuel engageant dans une démarche de concessions – formelles ou informelles – partenaires sociaux et pouvoirs publics, comparable aux accords précédents « Un nouveau cours » (1993), ou « Agenda 2002 » (1998), sans parler de l'accord fameux de Wassenaar (1982).

L'accord pourtant conclu le 28 novembre 2002 a créé une certaine surprise, tant les positions avaient semblé éloignées. Les partenaires sociaux s'engagent pour un an, c'est-à-dire pour les deux saisons conventionnelles du printemps et de l'automne 2003, à respecter un taux de 2,5 % d'augmentations salariales, à tenir compte de la situation des différents secteurs. L'Etat de son côté prend plusieurs mesures d'apaisement sur des dossiers en cours : il accorde des abaissements de charges substantiels aux entreprises et il maintient le financement d'une partie des emplois aidés ou additionnels. Cet accord révèle, en période électorale il ne faut pas l'oublier, l'importance attachée par les partenaires sociaux, et notamment les syndicats, aux risques de dégradation de la situation économique et de l'emploi, et démontre ainsi leur aptitude à se montrer « raisonnables ». Du côté des employeurs, l'accord calme le jeu, permettant aux négociations collectives de s'engager normalement, sans durcissement excessif.

Le gouvernement, d'une part, est prêt à aider financièrement les employeurs et donne, d'autre part, des garanties aux organisations syndicales de ne pas fragiliser davantage la position des moins armés sur le marché du travail. Pour un an, le modèle du compromis et des concessions réciproques est sauf. Le gouvernement octroie aux partenaires sociaux 500 millions d'euros à partager entre les salariés,

## PAYS-BAS

en freinant l'augmentation de la cotisation de chômage, et les employeurs, en amortissant le coût des augmentations de cotisations aux fonds de pension. Six cent millions d'euros sont prévus pour financer un maintien partiel de l'épargne salariale et pour financer une amélioration des minima sociaux et un règlement de passage des emplois aidés Melkert en emplois normaux (40 millions d'euros disponibles).

Un tel accord n'est pourtant pas exempt d'ambiguïtés, car pour les organisations syndicales les 2,5 % d'augmentation sont un plancher, tandis que pour les organisations patronales, il s'agit d'une limite supérieure : elles continuent de préconiser le maintien des salaires à leur niveau actuel, seule étant prise en compte l'inflation. Dans les faits, la plupart des accords conclus respecteront une telle limite.

### **Un refroidissement certain des augmentations salariales**

Au fil des mois, les accords collectifs qui arrivent à renouvellement témoignent de la prise en compte par leurs négociateurs de l'accord du 28 novembre dernier. La plupart des augmentations consenties se limitent aux 2,5 % convenus pour un an, avec les augmentations correspondantes ou particulières des primes exceptionnelles ou de fin d'année. La FNV dans un bilan rendu public le 27 mars dernier, fait état de 11 conventions collectives conclues sur les 43 à renouveler en 2003. Dans ces 11 accords qui concernent 355 000 salariés, le taux moyen d'augmentation salariale a été de 2,4 %. La FNV pour sa part s'est tenue au pourcentage maximal sur lequel les partenaires sociaux s'étaient accordés fin novembre 2002.

Parmi les négociations abouties le tableau est contrasté mais on observe un net ralentissement des augmentations ainsi qu'une limitation de la durée des accords. On peut parler d'accords à visée conservatoire. En voici quelques exemples. Unilever (3500 salariés) accorde 2,5 % au 1<sup>er</sup> mars, une participation aux résultats de l'entreprise de 1 à 7 % du salaire annuel, et une prime de résultats par équipe de 1,25 % du salaire annuel si les objectifs fixés sont atteints, après approbation par le conseil d'entreprise d'un tel dispositif. Une autre disposition originale est le paiement d'une prime de 2000 ou 2500 euros à des travailleurs précaires qui ne seraient pas titularisés après deux ou trois ans. Dans l'imprimerie, le syndicat De Unie, affilié à la centrale MHP de l'encadrement, a accepté une augmentation de 1 % seulement, et doit encore continuer les négociations sur des dispositions non salariales. Dans l'habillement, la chaîne C&A, filiales comprises, forte de 15 000 salariés, a accordé des augmentations de 6 % pour deux ans, après des négociations engagées l'été dernier, avant la signature de l'accord central.

Dans le secteur de la distribution d'énergie, un accord est conclu pour un an et les salaires augmenteront de 2,5 % au 1<sup>er</sup> avril et des accords complémentaires pourront être pris sur des primes liées aux résultats de l'entreprise. Du côté des communes, les négociations ont avancé et les syndicats présentent fin mars à leurs adhérents, pour approbation, le texte d'un accord qui prévoit une augmentation de 2 % au 1<sup>er</sup> avril, une augmentation de la prime de fin d'année de 0,25 %, une augmentation du plancher de cette prime de 100 euros, le fixant dorénavant à 712 euros ainsi que le paiement d'une prime exceptionnelle de 200 euros, avec paiement

au prorata pour les salariés à temps partiel.

Enfin, dans la « petite métallurgie », qui comprend les PME du secteur métallurgie électricité et électro-technique et garages, soit 380 000 salariés, un accord de principe a été signé sur une convention de 25 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril. Il prévoit une augmentation exceptionnelle de 1,75 % du salaire annuel au 1<sup>er</sup> septembre prochain avec un minimum de 375 euros contre une revendication de 550 euros (2,08 %) avancée par la FNV. Au 1<sup>er</sup> février 2004 intervient la première augmentation structurelle, de 2,5 % et au 1<sup>er</sup> février 2005 une autre augmentation de 2,4 %. Le fait de reporter les augmentations classiques de salaire à 2004 a correspondu au souci patronal et syndical d'éviter, par ricochet, une trop forte augmentation des cotisations de retraites cette année.

Dans l'enseignement primaire et secondaire (290 000 salariés) un accord a été conclu, qui prévoit 2,25 % au 1<sup>er</sup> mars une augmentation de 100 euros de la prime de fin d'année, et un budget pour créer 900 emplois de management ou de soutien, et pour transformer certains emplois aidés en emplois normaux. L'accord prévoit aussi des mesures visant à faire baisser l'absentéisme pour cause de maladie et la possibilité d'améliorer la rémunération des enseignants de l'enseignement secondaire professionnel. Chez les couvreurs, une convention de deux ans est signée, qui prévoit deux augmentations annuelles de 2,5 % chacune et l'augmentation de tous les suppléments de salaires et indemnités de frais de 2,5 % également.

#### **Vers un nouvel accord pluriannuel ?**

Pour la FNV, le taux de 2,5 % conclu pour 2003 est susceptible d'être maintenu

comme base revendicative jusqu'en 2007, sur la base des prévisions du CPB, sous conditions que les employeurs jouent le jeu de négociations plus larges (voir *infra*). Dans le cadre de l'austérité budgétaire renforcée sur laquelle le PVDA et le CDA étaient tombés d'accord dans le programme de gouvernement, les augmentations salariales devraient pour les années suivantes n'intégrer que l'inflation. Pour la nouvelle coalition CDA VVD et D 66, l'affaire se présente de la même façon. Ils ont très vite exprimé leur attachement à cette même idée d'une modération salariale prolongée, cantonnant l'évolution des salaires à celle de l'inflation. Ils annoncent très vite un second projet très conflictuel avec les syndicats, à savoir leur intention de lier l'évolution des allocations de la protection sociale à celle des salaires de la fonction publique, l'ensemble étant découplé de l'évolution générale des salaires. Ceci supprimerait le principal mécanisme de solidarité entre ceux qui travaillent, les *insiders*, et les personnes dépendantes des allocations de protection sociale, les *outsiders*, et le principal ressort de l'appel à la responsabilité du partenaire syndical dans les négociations. C'est une question qui partage l'aile dure du CDA et l'aile traditionnellement plus attachée à l'implication des corps intermédiaires dans la gestion de la politique sociale.

De Geus, ministre sortant des Affaires sociales, se déclarait en décembre dernier fortement partisan du maintien du couplage entre l'évolution des salaires et celle des allocations de protection sociale, dans l'optique solidariste traditionnelle des chrétiens-démocrates les plus « sociaux ». A ce titre, il appelait de ses vœux un accord pluriannuel de modération salariale. La CNV n'est pas non plus d'accord

## PAYS-BAS

cord avec la FNV, du fait du retard que vont prendre les salaires du secteur public dont l'augmentation est limitée à 1,5 % pour les années qui viennent. Pour autant elle n'adhère pas sans revendication aux projets du gouvernement. La CNV préfère depuis quelques années prôner une fourchette d'augmentation des salaires, à adapter au contexte des différents secteurs, plutôt que d'adopter une revendication uniforme pour tous les secteurs. Depuis l'année dernière, elle plaide pour la négociation d'un accord social tripartite qui prévoirait, à côté de la définition d'une politique salariale décentralisée, des mesures de soutien à l'innovation, aux investissements et à la croissance de la productivité.

Les pressions politiques et patronales irritent fortement Lodewijk de Waal, président de la FNV, qui stigmatise le comportement des employeurs dans les négociations. Il leur reproche, comme l'a déjà fait Agnes Jongerius, responsable de la politique conventionnelle, de ne rien lâcher sur d'autres terrains que le terrain salarial, bloquant le jeu habituel de concessions entre les revendications salariales et les avancées dans des domaines non directement salariaux, comme l'aide à la garde des enfants, le financement de la formation, l'amélioration des conditions de travail etc. Aussi bien A. Jongerius que L. de Waal regrettent que les employeurs refusent de négocier sur le thème de la combinaison famille – emploi, et la politique d'aménagement du temps de travail et du droit des salariés à la définition de leurs horaires qui lui est liée. L. de Waal regrette également que le thème de l'innovation, au sens large, reste aussi en arrière, rejoignant Doekle Terpstra de la CNV, qui, l'automne dernier, avait conditionné sa participation à

des négociations de modération salariale à des discussions plus larges sur les thèmes de la productivité, des conditions de travail et de l'innovation.

Agnes Jongerius, la nouvelle responsable de la politique revendicative de la FNV, s'exprime dans la grande presse fin mars et met même en cause le type d'accord signé le 28 novembre dernier, et notamment l'engagement chiffré pris par les partenaires sociaux. Elle estime que les employeurs se sont appuyés sur ce taux pour éviter de négocier sur d'autres terrains : « Les employeurs se sont dit quelque chose comme : 'la modération salariale est réglée, on n'a rien d'autre à faire'. Quelqu'effort que nous fassions pour obtenir d'autres accords, par exemple sur l'emploi, nous n'arrivons à rien. ... Le mouvement syndical s'attendait à ce que si nous nous tenions à la modération salariale, les employeurs dégageraient d'autres moyens pour d'autres thèmes. On voit maintenant que ce n'est pas le cas, et l'accord sur les 2.5 % est mis en question. Nous nous y tiendrons encore cette année, mais dans l'avenir, nous ne nous lancerons plus aussi vite dans un tel accord. Tout cela pourrait conduire à des revendications salariales plus fortes dans l'avenir. ... Les employeurs ne doivent pas penser que maintenant que nous avons pris un engagement salarial central dans un accord social, on ne doit pas parler d'autre chose. Cela ne marche pas comme ça. ... Si les employeurs ne veulent rien négocier sur le déroulement de carrière, auquel sont liées les discussions sur la formation, sur la combinaison famille-emploi, la garde d'enfants et la flexibilisation des horaires de travail, alors nous devons dorénavant parer à cela en négociant des clauses plus larges dans les accords sociaux ».

L'annonce, mi-avril, de la décision du conseil des commissaires du groupe bancaire ING d'augmenter la rémunération des membres de ce conseil de 60 % suscite l'ire des syndicats, à l'heure où des pressions très fortes sont faites sur eux au niveau politique pour obtenir la modération des augmentations conventionnelles. Les négociations collectives en cours chez ING, et menées sur la base d'une revendication syndicale d'évolution des salaires de 2,5 % pour 2003, s'en sont trouvées bloquées. En outre, au plan symbolique, l'affaire fait grand bruit du fait que Wim Kok, ancien Premier ministre des deux gouvernements violets, « père » de l'accord de Wassenaar pour la FNV, et Johan Stekelenburg, autre ancien président de la FNV sont membres du Conseil de surveillance de l'entreprise. Les grands journaux *Volkskrant* et *NRC* attendent avec curiosité leurs réactions à cette affaire, rappelant que Wim Kok avait en 1998 émis une remarque très critique sur « l'enrichissement ostentatoire de certains dirigeants ». Le 17 avril, L. De Waal, président de la FNV a annoncé dans une interview accordée à un grand quotidien que dans ces conditions, la FNV boycotterait toute poursuite des négociations sociales au sommet, devant de telles pratiques d'entreprises. C'est tout le débat sur l'évolution des salaires des hauts dirigeants qui est relancé, face aux exigences de modération salariale pesant sur les négociations collectives.

En conclusion, à la date de rédaction de cette chronique, les Pays-Bas sont en passe d'être assurés d'un nouveau gouvernement de centre droit, sans que la présence de D 66 soit véritablement en mesure d'infléchir cette tendance. Le climat social est en train de se durcir. C'est une période qui s'achève, marquée par

une vision commune de la politique économique acceptée par les différents acteurs sociaux en 1982 avec l'accord de Wassenaar, et un certain oubli de la polarisation politique depuis 1989, année où Ruud Lubbers, chrétien-démocrate, avait associé le PVDA à son troisième gouvernement en confiant à Wim Kok, alors président de la FNV, le ministère des Finances. S'ouvre une période marquée par des économies budgétaires fixées à un niveau jusqu'ici jamais proposé, une conjoncture économique s'affaissant, des comptes sociaux appelés mécaniquement à se dégrader, et un raidissement de la gauche et de la droite qui pourrait conduire à la mise en sommeil pour un certain temps du modèle polder.

**Sources :**

*NRC, Volkskrant.*

Sites web de la FNV et de la CNV.

Site web *European Industrial Relations Observatory, eiroonline* : [www.eiro.eurofound.ie](http://www.eiro.eurofound.ie)

**PAYS-BAS**